

Séance publique du 18 décembre 2007

Délibération n° 2007-4606

commission principale : développement économique

objet : **Convention entre l'association France Algérie et la Communauté urbaine - Création d'un centre de formation professionnel aux techniques traditionnelles de restauration du bâti ancien de la casbah**

service : Direction générale - Direction des relations internationales

Le Conseil,

Vu le rapport du 28 novembre 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Dès 2001, l'association France-Algérie Rhône-Alpes (Afara) est à l'origine, en liaison avec l'association Renaissance du Vieux Lyon (RVL) et en étroite collaboration avec ses partenaires algériens (l'association des propriétaires de la casbah et la Fondation casbah), d'un projet visant à mettre en place, au sein d'une maison de la casbah d'Alger, un centre de formation aux techniques traditionnelles de restauration du bâti ancien algérien.

Ce centre de formation vise à contribuer, à son échelle, à la sauvegarde de la casbah d'Alger -inscrite sur la liste du patrimoine mondial de l'Organisation des nations unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco)- en formant des professionnels disposant des compétences nécessaires pour intervenir sur les différents édifices qui forment la casbah.

En juin 2002, une délégation d'associations algéroises séjourne à Lyon. Il est envisagé le projet d'une réhabilitation d'une maison de la casbah pouvant devenir une Maison de Lyon et l'objet d'un chantier-école auquel les professionnels lyonnais apporteraient leur concours.

En février 2003, une délégation de l'Afara et de RVL se rend à Alger et rencontre ses homologues associatifs (Atlas permanent information communal (Apic) et Fondation casbah) ainsi que la wilaya et le président de l'assemblée populaire de la casbah. De cette nouvelle étape naît le projet plus structurant du centre de formation.

En mars 2004, la ville de Lyon effectue une première mission d'identification qui débouche sur une volonté conjointe, avec la wilaya d'Alger, d'engager des démarches dans le but de conclure un protocole de coopération comprenant deux principaux volets :

- premier volet : échange et transfert de savoir-faire sur la formation aux métiers de la restauration du bâti,
- deuxième volet : échange et transfert de savoir-faire sur la conduite opérationnelle de projet urbain visant la sauvegarde de sites historiques classés (à l'instar du site du Vieux Lyon, la casbah est également inscrite sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco).

Dès ce moment, la Communauté urbaine et son Agence d'urbanisme sont sollicitées pour mettre en place un programme de travail pour ce qui concerne les domaines de l'urbanisme réglementaire et de l'urbanisme opérationnel. C'est pourquoi, du 28 mai au 1er juin 2005, une mission commune ville de Lyon, Communauté urbaine, agence d'urbanisme, Afara, RVL se rend à Alger pour finaliser à la fois le centre de formation et un soutien à la wilaya d'Alger pour mettre en œuvre le plan de sauvegarde de la casbah.

Un protocole d'accord d'amitié et de coopération entre la Communauté urbaine, la ville de Lyon et la wilaya d'Alger est signé le 19 mars 2006, au cours de la mission de monsieur le président à Alger et scelle le projet. La relation d'amitié créée entre les milieux associatifs lyonnais et algérois contribue à l'intérêt local de ce projet.

C'est pourquoi, en vue de poursuivre le montage du centre de formation, l'Afara reçoit de la Communauté urbaine une subvention de 35 000 €, attribuée par la délibération du conseil de Communauté du 10 juillet 2006. Cette subvention permet alors la finalisation du projet centre de formation, en accord et avec le concours de la wilaya d'Alger et le ministère de la formation professionnelle algérien.

Compte tenu de l'évolution très favorable de ce projet, du contexte politique dans lequel il se déroule avec le soutien des autorités algériennes et dans le cadre du protocole d'accord entre Lyon et Alger, il est proposé de mettre en place, entre la Communauté urbaine et l'association Afara, une convention pérenne visant à donner un cadre commun à l'action de la collectivité et de l'association. Ce cadre porte sur :

- le rôle de coordonateur du projet de centre de formation de l'Afara et, en particulier, avec les interlocuteurs associatifs algérois et lyonnais,
- les modalités du soutien de la Communauté urbaine et de ses partenaires au projet ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve la convention entre l'association France-Algérie Rhône-Alpes (Afara) et la Communauté urbaine pour le soutien à la mise en place d'un centre de formation.

2° - Autorise monsieur le président à signer ladite convention.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,